

## DÉONTOLOGIE ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

### Objectifs pédagogiques :

- Distinguer morale, éthique, déontologie et conformité, et maîtriser les principes directeurs de la déontologie assurantielle, dont l'honorabilité et les codes professionnels
- Identifier les familles de conflits d'intérêts et construire une cartographie des risques selon la méthode de l'Agence française anticorruption
- Maîtriser l'encadrement des rémunérations et des incitations : information sur la rémunération, régime renforcé des produits d'investissement fondés sur l'assurance, rétrocessions
- Utiliser la transparence, le devoir de conseil et la gouvernance produit comme leviers de prévention, et gérer opérationnellement un conflit identifié
- Mettre en œuvre le dispositif anticorruption de la loi Sapin 2, encadrer les cadeaux et invitations et mesurer l'exposition pénale
- Appliquer le régime des lanceurs d'alerte issu de la loi du 21 mars 2022, le secret professionnel et les règles de déontologie personnelle du collaborateur
- Traiter les situations de cumul d'activités et de statuts, les cas sectoriels et les relations avec les prestataires et les autorités
- Structurer la gouvernance et le contrôle du dispositif, situer la hiérarchie des sanctions et intégrer les standards internationaux

### Public visé :

Intermédiaires en assurance (IAS), collaborateurs en cabinet, agents généraux, courtiers, conseillers clientèle, conseillers en gestion de patrimoine.

### Prérequis :

Aucun. Des connaissances de base en assurance ou en gestion du risque sont un plus.

### Durée :

15 heures

### Modalité pédagogique :

Formation à distance (e-learning)

**Méthodes pédagogiques :**

Cours théoriques rédigés, quiz d'évaluation

**Attestation :**

Attestation de formation délivrée, conforme à l'obligation annuelle de formation continue des IAS

**Conformité réglementaire :**

Formation conforme à la Directive DDA (UE) 2016/97 et aux articles du Code des assurances relatifs aux IAS

**Accessibilité :**

Disponible 24h/24 sur tous supports (ordinateur, tablette, smartphone)

## **PROGRAMME DE FORMATION**

Partie I – Fondements juridiques et éthiques de la déontologie assurantielle

Partie II-A – Typologie et cartographie des conflits d'intérêts

Partie II-B – Rémunération, incitations et inducements (DDA, IBIP, RIS)

Partie III – Transparence, devoir de conseil et gestion opérationnelle des conflits

Partie IV – Lutte anticorruption : Sapin 2, cadeaux et invitations, volet pénal

Partie V – Lanceurs d'alerte, secret professionnel et déontologie personnelle

Partie VI – Cumul d'activités, cas sectoriels, relations avec les prestataires et les autorités

Partie VII – Gouvernance, contrôle, hiérarchie des sanctions et convergences internationales

Conclusion